Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Assureur ne veut pas rembourser les objets volés d'un cambriolage

---
Par Bambou33

Bonjour, mon mari et moi avons subi un cambriolage en décembre 2020. Notre assureur (GMF) ne veut plus nous verser notre dédommagement car ils ont trouvé une anomalie dans notre dossier. En effet, ils ont trouvé que le justificatif d'une bague que l'on a déclaré volée lors de ce cambriolage avait déjà été présenté lors d'un autre cambriolage que nous avons subi en 2017. Nous leur avons expliqué que nous avions mis ce justificatif en 2017 pour remplacer celui d'une autre bague de valeur supérieure qui avait été volée, et dont nous n'avions plus le justificatif. Quoi qu'il en soit, nous n'avions pas eu de remboursement sur nos bijoux volés à l'époque, car nous n'avions pas souscrit à l'option "objets de valeurs". Nous nous sommes excusés de l'erreur commise (bien qu'ils n'aient subi aucunes pertes de leur côté)...
Le fait est que nous nous sommes réellement fait volé la bague en décembre 2020, et qu'ils ont décidé de nous ôter la totalité de notre remboursement à cause d'une erreur commise pour un autre cambriolage. Ceci étant dit, y a t'il un moyen de ce défendre pour leur faire revenir sur leur décision afin que l'on soit rembourser ?
Merci par avance de votre réponse

Par janus2

Bonjour,
L'assurance considère ici, et cela se comprend, qu'il y a une tentative de fraude de votre part.

Par Bambou33

Oui nous le comprenons aussi ! Sur le moment cela nous paraissait légitime... Mais delà à nous bloquer la totalité du dédommagement alors que nous avons un devis de 1200? pour faire remplacer la fenêtre fracturée pendant le cambriolage...
Peut-on faire jouer le fait que cette "tentative de fraude" n'est pas en rapport avec le dossier en cours ?